

Chère Maman,

Vous avez fait le choix de l'allaitement et d'utiliser un tire-lait que votre médecin ou votre sage-femme vous a prescrit.

Cette prescription est valable 10 semaines (à compter de la date de location du tire-lait).

Au terme de cette période, elle peut être renouvelée plusieurs fois tous les 3 mois.

Pensez également à demander le renouvellement de vos téterelles pour une location supérieure à 6 mois.

L'équipe AlcuraTM